



Appel à tous les petits bâtisseurs de la Forêt Enchantée âgés de 6 à 13 ans !
C'est officiel : cette année, le Marché de Noël s'installe au cœur de la Forêt Enchantée !



Une grande nouvelle vient de nous parvenir : des dizaines de fées, trolls farceurs, gnomes malicieux et elfes lumineux sont en route pour venir faire la fête avec nous. Seul petit problème... nous manquons de place pour les loger !
Nous avons absolument besoin de vous pour leur construire de petits nids douillots.

VOTRE MISSION

- ★ Imaginez et fabriquez la plus féerique des maisons pour nos invités extraordinaires !
- ★ Laisser parler votre imagination : utilisez du carton, du bois, du papier ou des matériaux de récup.
- ★ Ajouter une touche de nature : écorces, mousses, petites branches, feuilles, pommes de pin ou jeu de lumière (à piles) sont les bienvenus pour rendre votre création encore plus magique.

Les plus beaux logements seront récompensés, et surtout, nos amis de la forêt s'y sentiront comme chez eux !

À vos ciseaux, votre colle et vos pinces pour faire opérer la magie de Noël !

Bonne chance !

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- ★ Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 13 ans.
- ★ Il est doté d'une enveloppe totale de 1 000€ de prix. Les prix seront attribués sous la forme de cartes-cadeaux à utiliser dans les magasins DreamLand. Deux catégories de participants sont prévues :

Catégorie individuelle :

Pour les enfants participant à titre personnel

- 🏆 1er prix d'une valeur de 125€
- 🏆 2e prix d'une valeur de 100€
- 🏆 3e prix d'une valeur de 75€
- 🏆 10 prix d'encouragement d'une valeur de 25€ chacun

Catégorie écoles et institutions :

Pour les réalisations présentées par les écoles et/ou institutions

- 🏆 1er prix d'une valeur de 125€
- 🏆 2e prix d'une valeur de 100€
- 🏆 3e prix d'une valeur de 75€
- 🏆 4e prix d'une valeur de 50€
- 🏆 5e prix d'une valeur de 25€

- 🏆 Un prix spécial "Coup de coeur du Père Noël" d'une valeur de 75€ sera attribué à une création présentée par un enfant, une école ou une institution (même si déjà primé dans une autre catégorie).

Pour les écoles et les institutions, une seule maison par classe peut être présentée au concours.

- ★ Chaque participant est invité à créer une maison destinée à accueillir une fée, un gnome ou tout autre créature féerique.
- ★ La réalisation ne dépassera pas 30cm en hauteur, en largeur et profondeur. La maison sera posée sur une table.
- ★ Tous les matériaux sont autorisés, sauf alimentaire. Un éclairage à piles peut être intégré à la création.

MODALITÉS PRATIQUES

- ★ L'inscription au concours est obligatoire. Elle doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet ou via le site internet de la Ville d'Antoing, au plus tard le mercredi 2 décembre 2026.
- ★ La réalisation devra être déposée le jeudi 10 décembre 2026 entre 16h00 et 18h30 à l'Office du Tourisme d'Antoing - 19 Place Bara, 7640 Antoing
- ★ Les créations seront exposées dans la salle des mariages, à l'étage de l'Office du Tourisme, les 12 et 13 décembre 2026, de 11h30 à 18h00. Les participants sont invités à découvrir l'exposition durant ces deux journées.
- ★ La proclamation des résultats aura lieu le samedi 12 décembre à 18h00.
- ★ Les participants pourront récupérer leur création le dimanche 13 décembre entre 17h00 et 18h00, ou entre le 15 et le 18 décembre durant les heures d'ouverture de l'Office du Tourisme.
- ★ La Ville d'Antoing se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.
- ★ La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute participation vaut acceptation des conditions fixées par celui-ci. Aucune réclamation ne sera admise concernant les résultats du concours.
- ★ Dans le cadre de la promotion du concours et des activités de la Ville d'Antoing, les photographies des créations pourront être utilisées par la Ville d'Antoing sur les différents supports de communication.



Bon de participation pour le concours "La Forêt Enchantée"

À renvoyer au **plus tard le 2 décembre 2026** à : Ville d'Antoing - 1 Chemin de Saint-Druon, 7640 Antoing



Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant : Âge de l'enfant :

Téléphone de la personne responsable : Adresse mail :

Adresse postale : N° :

Ville : Code postal :

Signature de la personne responsable :